

# **CONDITIONS DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE**

## 1. PRÉSENTATION

ATIS Sas est l'entité contractante en formation professionnelle et détentrice du Numéro de Déclaration d'Activité 93 13 14 22 413.

#### 2. OBIET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de formation inter ou intra entreprise, ainsi que toute offre de prestations en ingénierie de formation relatives à des commandes passées auprès de celle-ci par tout client.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions de vente. Toute condition particulière opposée par le client ne pourra prévaloir sur les pré- sentes conditions de vente. Le client se porte garant du respect des présentes conditions de vente par l'ensemble de ses salariés.

## 3. FORMATIONS

Toute prestation de conseil ou d'étude liée à la formation professionnelle fait l'objet d'une offre commerciale et financière établie par ATIS Sas . En cas d'acceptation par le client, un acompte minimum de 50% du coût total de l'action de formation pourra être demandée au client 50% avant la fin de la formation.

# 4. FORMATIONS INTER

## 4.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises présentées dans le catalogue ATIS et réalisées dans ses locaux ou tout autres locaux éventuels.

## 5. Conditions financières

## **5.1** Prix

L'inscription à un stage prend effet à réception de l'offre commerciale signée ou d'un bon de commande sur papier en-tête de l'entreprise ou de la convention de formation signée, accompagnés d'un acompte éventuel de

20% du montant HT du stage (Si demandé au moment de l'offre commerciale).

Tous les prix de nos prestations ne sont pas soumis à la TVA (Article 261-7-1 du CGI). L'offre de formation fera l'objet d'un devis validé par le demandeur.

Les prix indiqués dans le catalogue des formations s'entendent par stagiaire et pour la durée du stage indiqué. ATIS Sas se réserve le droit de modifier le prix des stages en fonction des évolutions pédagogiques ou techniques ou plus généralement des conditions de réalisation, lieu, durée, contenu.

Tout stage commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils sont optionnels et sont directement facturés au client qui se charge, le cas échéant, d'obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

# **5.2** Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, ATIS Sas se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation et d'en informer le client dans les plus brefs délais et ce sans indemnités.

# **6.** FORMATIONS INTRA ENTREPRISE

## 6.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra entreprise développées pour un client dans les locaux de ATIS Sas ou dans les locaux du client ou dans les locaux mis à disposition par le client.

# **6.2** Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera l'objet d'une offre commerciale et financière établie par ATIS Sas . En fonction des montants engagés. ATIS Sas se réserve le droit de demander un acompte de 20% du coût total de la formation. ATIS Sas la prestation de formation .Tous les prix de nos

prestations ne sont pas soumis à la TVA ( Article 261-7-1 du CGI).

#### 7. DISPOSITIONS COMMUNES

#### 7.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une facture détaillée sera adressée au Client et fera office de convention de type simplifié conformément aux articles L. 6553-1 et R. 6353-1 du code du travail, sous réserve des conditions d'imputabilité en vigueur.

#### 8. RÈGLEMENT OPCO

En cas de règlement par OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et /ou du bon de commande du client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ATIS Sas au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à ATIS Sas au premier jour de la formation, ATIS Sas se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.

## 9. ANNULATION DES FORMATIONS À L'INITIATIVE DU CLIENT

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

Si l'annulation intervient dans un délai supérieur à 10 jours avant le début de l'action de formation, le stage ne sera pas facturé. Cependant, ATIS SAS se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les dépenses qu'elle a effectivement engagées en vue de la réalisation de la dite action

.Si l'annulation intervient dans un délai inférieur à 10 jours avant le début de l'action de formation, le stage sera facturé au client dans son intégralité



 En cas de report du stage ou de son annulation du fait de ATIS SAS, ATIS SAS devra proposer une nouvelle date de formation dans le mois qui suit la date de la formation annulée.

#### 10. PAIEMENT

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être réalisé au plus tard dans un délai de 30 jours àcompter de la date de la facture.
- Le règlement est accepté par règle ment domicilié automatique (prélève ment, chèque, virement bancaire ou postal).
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.
- Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le bénéficiaire de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal (L313-2 du code monétaire et financier).
- Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

## 11. RESPONSABILITÉS

La responsabilité de ATIS SAS ne peut être engagée que pour des dommages directs résultant d'une faute prouvée.

En tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité de ATIS SAS dans le cadre de l'exécution d'une action de formation, les parties conviennent que l'indemnité mise à la charge de ATIS SAS ne pourra excéder la valeur de la prestation objet du présent contrat.

La responsabilité de ATIS SAS ne peut être en aucun cas engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice Commercial, manque à gagner, atteinte à l'image ou à la réputation. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de ATIS Sas est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client.

## **12.** FORCE MAJEURE

ATIS Sas ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la

jurisprudence des tribunaux français.

## 13. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie quelle qu'en soit la nature : économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de la prestation

#### 14. COMMUNICATION

Le client accepte d'être cité par ATIS Sas en tant que Client. ATIS Sas peut mentionner le Client ainsi qu'une description sommaire et objective des prestations réalisées dans sa liste de référence client destinée aux supports de communication externesou interne à ATIS Sas.

## 15. JURIDICTION

Les présentes Conditions de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et ATIS Sas à l'occasion d'une action de formation ou toute autre prestation d'ingénierie, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.